

Le difficile quand on prêche vertu est de donner à la grande figure le sourire.

Ravaïsson lui prêta la grâce.

Autour de la vierge fière, s'empresse la fraîcheur du printemps, les bourgeons entr'ouvrent leurs lèvres aux caresses du soleil et un parterre d'âmes jeunes distille parfums et couleurs pour la joie de l'été.

F. MALLIEUX.



Le Crucifixion du Trésor de Tongres.

(Couverture d'Évangélaire en ivoire).

Communication faite à l'Assemblée générale des « Amis de l'Art wallon »

par M. l'abbé J. Moret.

Bas-relief de forme rectangulaire, encadré par une simple moulure, représentant la Crucifixion. On l'a dit du VIII^e, du IX^e, du X^e et même du XI^e siècle.

Dimensions: 0 m. 183 de haut sur 0 m. 108 de large.

Dans le haut de la plaque, au sommet de la croix, la main de Dieu le Père, sortant des nuages et faisant descendre la couronne de la victoire, que des anges, à droite et à gauche, tiennent suspendue au-dessus de la tête du Christ. Cette conception se rapproche déjà de la conception romane, où le Christ sera couronné et vainqueur des ennemis de l'Église. À côté des anges, deux médaillons renfermant les figures du *soleil* et de la *lune*. Le premier est un personnage masculin, dont la tête est ceinte de rayons; la seconde, une femme avec un voile sur la tête, qui est surmontée d'un croissant. Tous deux sont entourés d'un cercle de nuages; ils portent chacun une torche et font un geste de tristesse pour marquer la part qu'ils prennent à la mort de leur Créateur. Ils personnifient la nature céleste, participant à la rédemption opérée par les souffrances et la mort du Christ. Au centre de la composition, le Christ sur la croix. Il est imberbe et sans nimbe; il a les reins recouverts du perizoneum. Ses pieds reposent sur un support ou suppedaneum; les clous ne sont pas indiqués.

À côté du divin crucifié, l'Église: une femme portant une lance avec un fanion et un rameau verdoyant ⁽¹⁾ ou une espèce de trèfle, emblème de la Sainte-Trinité ⁽²⁾, à côté d'elle, la Vierge. Du

(1) J. HELBIG: *La Sculpture et les Arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e éd. Bruges, Desclée 1890, p. 16.

(2) REUSENS. *Archéologie chrétienne*, 2^e éd. Louvain Peeters, 1886, p. 548.

côté opposé, une femme, la Synagogue, portant une palme desséchée, végétal exotique, emblème de la mort ⁽¹⁾, s'éloigne en tournant la tête, pour jeter un dernier regard d'insulte et de haine à Jésus-Christ; à son côté, Saint-Jean.

Dans le bas, des personnages qui ressuscitent, l'un sortant d'un socle, un autre d'un édifice sphérique à coupole, le troisième, au centre, peut-être Adam, sortant d'un tombeau. Ils s'élancent joyeux vers leur divin Libérateur, qui les a délivrés de la mort. Cette résurrection des morts proclame hautement la victoire remportée sur la mort par le Sauveur expirant sur la Croix.

Aux extrémités inférieures, la Terre et l'Océan. La terre est une femme à demi-nue, allaitant un serpent; elle serre de la



main droite un arbre verdoyant. L'océan est personnifié, comme les fleuves dans l'art classique, par un vieillard barbu, tenant un poisson et une urne renversée d'où s'épandent des flots. Il porte une double corne à tête de serpent.

Cette manière de représenter le drame sacré du Calvaire, avec ses accessoires historiques et allégoriques, fut usitée depuis le IX^e jusqu'au XII^e siècle.

Le sens général de cette représentation est celui-ci: La nature entière, angélique, céleste et terrestre, assistant au sacrifice de l'Homme-Dieu sur la Croix, pour

en recueillir les effets salutaires, en même temps que pour venir pleurer et s'associer à la douleur universelle; la synagogue ré-

prouvée, l'Eglise formée, le genre humain réparé et recevant le gage de la résurrection de la chair.

L'ivoire de Tongres se distingue non seulement par les rappels du symbolisme antique: la personnification de l'Océan et le serpent à côté de la Terre; mais les qualités intrinsèques du travail en font une œuvre d'art exceptionnelle. Ce qui nous frappe le plus, c'est la clarté de la scène, dont l'acteur principal, le Christ en Croix, s'impose impérieusement à l'attention; tous les accessoires historiques et allégoriques convergent vers lui. L'unité et la clarté de la composition le rendent vraiment remarquable parmi tous les ivoires de cette époque qui représentent la scène de la Crucifixion.

Il faut aussi admirer la belle ordonnance des personnages, l'élégance des draperies, unie à une réelle valeur des formes, la noblesse des attitudes, surtout dans le Christ.

L'ivoire de Tongres est intéressant comme document iconographique et aussi par la pensée religieuse et par la façon idéale de la représenter aux yeux. Il y a là tout un poème.

Mais cet ivoire n'est pas isolé; il fait partie d'une série assez nombreuse d'ivoires qui paraissent avoir été exécutés sur les bords de la Meuse et du Rhin.

Longtemps, on les a dits *allemands*; certes, ils ne sont ni italiens, ni byzantins. Ils appartiennent à un art nouveau, l'art carolingien, écloso sous le règne régénérateur de Charlemagne et qui s'épanouit plus tard, au IX^e et au X^e siècle, en Allemagne, grâce aux empereurs Saxons, les Othons, tandis que la France, manquant d'un pouvoir puissant, demeurait presque stérile.

Les contrées baignées par le Rhin et la Meuse, de Maestricht et Cologne à Trèves et Metz, se trouvant en marge de l'empire, dont en réalité elles faisaient partie, participaient au rayonnement de l'art allemand.

C'est ce qui permet de rattacher tous ces ivoires à l'art carolingien, qui constitue comme la famille générale. Mais si on les compare aux ivoires saxons ou proprement allemands, on constate une réelle opposition. Ils se distinguent par un tour d'esprit spécial, ainsi que par des techniques particulières.

Rechercher les différentes provenances, les divers ateliers qui les exécutèrent, est une question délicate. Déjà, pour quelques-uns d'entre eux, Jules Helbig a essayé d'établir une sculpture mosane: à vrai dire, il en a eu plutôt une intuition remarquable, qu'il n'en a apporté précisément des preuves.

(1) Palmam mortis. PRUDENCE. *Peri Stephanon*, IV, 106, d'après HELBIG, *op. cit.*, p. 16.

M. Marcel Laurent, qui a fait une étude approfondie des ivoires de notre pays (1), estime également qu'il y a trois ou quatre ivoires, (parmi lesquels la Crucifixion de Tongres), qui par leurs caractères semblables, constituent un groupe particulier que l'on pourrait appeler la série mosane ou du pays de Liège. Elle comprendrait:

- 1° la crucifixion de Tongres;
- 2° l'ivoire aux Trois résurrections de la cathédrale de Liège;
- 3° la crucifixion du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles;
- 4° la crucifixion d'Essen, et, en plus, un petit diptyque conservé au musée de Berlin, sous les nos 460 et 461, cité par M. Joseph Destrée (2).
- 5° Nous croyons qu'on peut leur ajouter l'ivoire de l'évangélique de Notger.

Cette petite série marque une supériorité d'art incontestable sur les autres ivoires. Nous ne ferons que résumer à cet égard les remarques judicieuses de M. Laurent, qui notent surtout trois caractères distincts:

- 1° Les visages, sur les ivoires mosans, sont d'un type allongé, indiqué d'un trait très fin et très net, tandis qu'ailleurs les traits des figures sont plus brutaux, plus épatés;
 - 2° Les têtes sont toujours entapuchonnées par le voile qui enserre le cou comme une écharpe; ce qu'on ne voit jamais ailleurs;
 - 3° Les draperies sont disposées en lignes harmonieuses et allongées elles enveloppent toujours des corps minces et grêles.
- Ce sont là des différences notables qui opposent nettement ces œuvres aux autres ivoires. Sans doute toutes appartiennent à une famille que d'une manière générale on peut appeler allemande: mais il se peut que dans les abbayes mosanes, à Liège, à Lobbes, à St-Trond, à Huy, etc., on ait eu des habitudes d'art constituant dans l'art germanique une province spéciale. En sorte que dans cette série allemande, on peut reconnaître tout au moins deux groupes; et peut-être parviendra-t-on un jour à y faire d'autres distinctions régionales ou d'atelier?

(1) M. LAURENT. *Les Ivoires prégothiques conservés en Belgique*, Bruxelles, Vromant, 1912. Cf. Note présentée au Congrès archéologique de Liège en 1909; et aussi la Note sur l'ivoire de la Cathédrale de Liège, in *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1912.

(2) Joseph DESTREE. *Catalogue des ivoires... du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles*, Bruxelles, Bruylant, 1902.

Pour nous, retenons la série qui nous intéresse et tâchons de la rattacher à quelque chose qui a précédé ou suivi dans la sculpture mosane.

Si nous n'avons pas de monuments qui aient précédé immédiatement ces ivoires, du moins pouvons-nous les expliquer par des œuvres postérieures. En effet, comparons les caractères et les habitudes techniques que dénotent nos ivoires avec la Vierge de Rupert et avec les fonts de St-Barthélemi. Il y a là des analogies précieuses. De part et d'autre nous trouvons chez les femmes le voile qui forme capuchon et écharpe; le bas de la jambe à découvert et le pied qui se place identiquement sur la terre onduleuse, le même port, les mêmes attitudes, les draperies à longs plis, et surtout le désir et l'habitude de la vraie nature, qui ailleurs se montrera stylisée.

C'est par le travail de ces ivoires que se réapprit chez nous la plastique de la sculpture; on ne peut expliquer autrement des œuvres telles que la Vierge de dom Rupert, et surtout les fonts de St-Barthélemi, qui, sans les ivoires mosans, demeureraient à jamais inexplicables.

Qu'on ne s'étonne pas d'ailleurs de la supériorité qui caractérise les ivoires du pays de Liège: l'époque où ils furent exécutés fut une époque d'intense culture intellectuelle et de grande prospérité.

Si nous participons au mouvement artistique de l'Allemagne, du moins sommes-nous assez éloignés pour que nous possédions une pensée spéciale et des habitudes d'art particulières.

J. MORET.





DÉFENSE WALLONNE

Enseignement. — A l'Athénée de Liège, de nombreux élèves ont reçu en prix un livre de vulgarisation historique mal écrit, mal composé, mal illustré, dépourvu de science, et qui se termine par ces mots: «Nos pères ont conquis leur indépendance au cri de *l'Union fait la Force*; conservons-la au cri de *Eendracht maakt Macht*».

Après examen du volume, je ne pense pas que l'auteur ait voulu en cet endroit faire profession de flamingantisme. C'est tout bonnement un bonhomme qui ne sait pas écrire et, en voulant faire de la «moyenne mesure», dit des sottises. Au surplus, il est flamand. Ne le citons pas.

* * * Nous avons parlé dans notre avant-dernière chronique du régime imposé aux élèves non flamands à l'Athénée de Bruges. M. le préfet des études nous a fait l'honneur d'une lettre de protestation. Nous avons le regret de confirmer ce que nous avons dit. Un élève dont le père est né au Grand-Duché de Luxembourg, et qui ne parle que le français, demande à suivre le cours de la section wallonne: refus du *ministre*. L'élève est étranger — la dispense du flamand s'applique aux Wallons, pas aux étrangers!

Rectifions un détail: le cours spécial de flamand se fait les mardi et jeudi de midi *un quart* à une heure; et de 4 à 5 non le jeudi, mais le *samedi*.

Cette année, le régime wallon est étendu à la quatrième.

* * * De *Pourquoi pas?* cet écho: «Le haut personnel de l'enseignement moyen est de plus en plus flamingantisé. C'est à ce point qu'un professeur wallon, si éminent soit-il, ne peut être nommé inspecteur de français s'il ne sait pas le flamand. Il est vrai que l'en-

seignement du français est inspecté par un membre de l'Académie flamande...

Rigoureusement exact!»

* * * Examens d'entrée pour la neuvième promotion du navire-école. 54 candidats. 10 examinés. 35 en français, 5 en flamand (*Belgique Maritime et Coloniale*).

* * * On lit dans *La Chronique*: «On assure — mais je vous donne le fait sous réserves — que le Gouvernement serait tenté de formuler un projet transactionnel pour la question de la transformation de l'Université de Gand en Université flamande. Un très grand nombre de députés, dans tous les partis, seraient favorables à cette tentative.»

Cela nous promet du joli! Nous n'avons pas encore oublié le fameux «projet transactionnel» qui est devenu la loi Franck-Segers...

* * * On nous parle d'une carte congolaise éditée par nos frères de l'Escaut et qui porte en traduction flamande les noms propres français donnés aux villes: Léopoldville, Elisabethville... sont ainsi transformés.

Principe absurde.

Nous ne traduisons pas Capetown en Capville, New-York en Nouvel-York, Belgrade en Blancheville.

Les Allemands, pour Montjoie, ne disent point Freudenberg.

Ekatérinoslaw, si dur à prononcer, ne devient pas chez nous «la gloire de Catherine».

Intolérance ou sottise?

Beaux-Arts. — «Tous les Belges sont égaux devant la loi»: D'un article d'Edmond Picard (*Chronique* du 8 septembre 1912), ce relevé des subsides accordés aux divers théâtres flamands et wallon. L'Etat verse:

au Théâtre flamand de Bruxelles, de 8.000 à 1.370 francs;

au Théâtre flamand de Gand, de 5.000 à 1.370 francs;

au Théâtre flamand d'Anvers, de 3.100 à 1.370 francs;

au Théâtre wallon de Liège, de 1.000 à 535 francs.

La Ville d'Anvers verse en plus:

au Théâtre dramatique flamand: 30.000 francs;

au Théâtre lyrique flamand: 60.000 francs.

Ces chiffres ne sont-ils pas aussi éloquentes que M^e Edmond Picard lui-même?

* * * Au dernier Salon triennal, le gouvernement achète un Donnay. Il l'offre au Musée de Bruxelles: celui-ci l'a refusé. Motif probable: incapacité de comprendre l'art wallon.

La Ville de Liège réclame l'œuvre pour ses collections.

Jusqu'à présent, elle n'a, du reste, pas acheté *une* œuvre wallonne exposée au Salon.

Justice. — Emploi des langues. Congo.

Un de nos compatriotes est cité devant le tribunal d'Elisabethville sous la prévention de je ne sais quel délit.

Comme il parle couramment le français, l'information se fait dans cette langue.

Son défenseur ne le parle pas moins bien.

Mais sans doute craint-on une condamnation et cherche-t-on à en reculer la date.

Devant le tribunal, M^e Victor Jacobs demande que la procédure se fasse en flamand. Il n'ignore pas que les juges ne connaissent point cette langue. Sa prétention est purement vexatoire.

Va-t-on dire que nos lois sur l'emploi du flamand s'appliquent au Congo? Le tribunal a répondu par la négative.

Jugement motivé en raison et en droit, que nous pensons utile de reproduire:

Attendu, dit le tribunal, que les mots « l'emploi des langues est libre » ont été repris de la Constitution belge dans la charte coloniale, mais que l'on s'est abstenu de dire « les langues employées en Belgique »;

Qu'il suit de ceci que la règle de l'emploi libre des langues dans la colonie trouve son application dans les rapports sociaux des citoyens, dans les conventions qu'ils forment, dans les testaments et autres actes qui sont la manifestation de la vie sociale, mais qu'elle ne concerne pas les autorités, ni les différents représentants de l'administration centrale, qui doivent se soumettre aux lois particulières qui régissent la matière;

Attendu qu'en ce qui concerne le Congo belge, la charte coloniale a jugé utile de proclamer que les autres décrets sur la question des langues seront rendus à bref délai; que la question, au Congo, est d'une solution autrement importante et difficile qu'en Belgique;

Que le ministre Beernaert proclamait à la Chambre le 22 juillet 1908 qu'il faut agir avec justice, et que dans cette question il faut non pas seulement se préoccuper de la langue flamande parlée par un très petit nombre d'habitants et de séjournants au Congo, mais surtout des langues usitées au Congo et parlées par plus de vingt millions de Congolais;

Attendu que le français est la seule langue officielle qui pendant plus d'un quart de siècle a été employée dans les tribunaux du bas et du haut Congo, et depuis l'annexion a continué à être usitée;

Que l'article 3 de la charte coloniale n'a pas été modifié, et que, par conséquent, les conclusions incidentelles de la défense ne trouvent leur fondement ni dans la loi et encore moins dans les usages;

Attendu que s'il est vrai qu'aucun décret n'a déclaré d'une façon formelle que la langue française est la seule langue officielle devant les tribunaux de la colonie et qu'elle est seule admise devant les tribunaux, il est néanmoins certain que la tradition constante suivie depuis la fondation de l'Association internationale africaine jusqu'à nos jours est que les décrets des autorités sont rendus en français. Que le français est donc la seule langue officielle des autorités, et que les jugements doivent être rendus en cette langue;

Qu'il résulte même des éléments du dossier que le prévenu connaît très bien le français; qu'il a répondu en cette langue pendant toute la durée de l'instruction, et que si les débats devaient avoir lieu en flamand, ce serait au désavantage des intérêts du prévenu, toutes les pièces devant être traduites en flamand, aucun membre du tribunal ne connaissant le flamand, et les témoins ne le comprenant pas davantage.

Le tribunal, déterminé par ces motifs, rejette les conclusions de la défense et ordonne que l'instruction et les débats auront lieu en français.

* * * La criminalité en Flandre et en Wallonie. — Il résulte des *Statistiques judiciaires de la Belgique*, que c'est la partie flamande du pays, dit un confrère, qui pourvoit les prisons du plus grand nombre de détenus frappés de condamnations graves.

Sur 2.827 détenus, le 31 décembre 1909, dans les prisons, à la suite de condamnations à plus de trois mois d'emprisonnement, 779 ne parlaient que le français, 698 le français et le flamand et 1301 ne parlaient que le flamand, 16 aucune des deux langues.

Si l'on examine ensuite où les infractions, pour lesquelles ils subissaient des peines, ont été commises, on constate:

453 infractions dans la province d'Anvers;

415 dans la Flandre occidentale;

342 dans la Flandre orientale;

72 dans le Limbourg;

796 dans le Brabant;

427 dans le Hainaut;

179 dans la province de Liège;

70 dans la province de Namur;

38 dans le Luxembourg;

35 à l'étranger.

Le Hainaut a une population d'un tiers supérieure à celle de la Flandre occidentale et 12 détenus de plus. Et l'on sait qu'une notable fraction des crimes et délits y sont commis par des Flamands vivants dans les maisons de logements.

Intérieur. — Le Comité de l'Exposition de Gand s'efforçait de faire balance égale pour les deux langues. A la requête des Flamings, il cède. Désormais, non seulement toutes les pièces officielles seront bilingues (quelle chance pour les Anglais de recevoir en flamand les pièces qu'ils liront en français!), mais la place d'honneur y sera réservée au flamand.

Travaux Publics. — Un de nos confrères écrit:

« La question de la canalisation de la Meuse vient de faire un pas décisif, en Hollande: le gouvernement néerlandais, dans son budget de 1913, prévoit un « premier » crédit de 90.000 francs pour la constitution d'un Comité technique spécial qui établira les plans et devis pour cette canalisation dans le Limbourg hollandais. — Pour des gens qui ont la réputation d'être lents, nos voisins du Nord vont beaucoup plus vite que certains autres. »

Le *Moniteur maritime et Commercial* d'Anvers saisit l'occasion pour dire que la Belgique est trahie par les Wallons. Citons quelques injures et quelques violences; en un mot, Anvers d'abord, Anvers seul; la Belgique ensuite, si les intérêts anversoises ne sont point lésés; aussi luttent-ils avec cette violence, lorsqu'ils veulent une chose:

Comment des hommes comme Fléchet, qui va *se pavaner* à Maestricht en affichant son titre de vice-président de la Chambre des Représentants, comment Castadot, président des bateliers wallons, n'ont-

ils pas eu honte de laisser passer sans protestation des paroles comme celles du président Bolsius, qui est allé jusqu'à dire qu'il ne fallait même pas attendre le consentement des Belges pour mettre la main à l'œuvre?

Des compensations à accorder à la Belgique et au port d'Anvers, plus mot; *comme s'il avait suffi d'offrir aux Liégeois d'étouffer les aspirations de leur patriotisme par le gain de quelques gros sous* sur le transport des marchandises destinées à l'exportation et envoyées par Rotterdam de préférence à Anvers.

Pour qui connaît les méthodes qui ont toujours été en usage Outre-Moerdyck, il est dès à présent certain que la canalisation de la Meuse se fera avec comme sans le consentement du gouvernement belge.

Mais ce que les Hollandais ne feront jamais et ne pourront jamais faire, ce sera de restituer à la Belgique, à Anvers, sa prospérité et sa grandeur que la néfaste canalisation de Meuse et, — disons-le, franchement, — la mollesse, le manque d'énergie, l'absence de toute clairvoyance et de tout esprit de prévision chez nos gouvernants, auront fait fuir à jamais.

Car, et que l'on ne s'y trompe pas, la canalisation de la Meuse est une des questions les plus redoutables non seulement pour le port d'Anvers, mais même et surtout pour notre indépendance et notre existence comme peuple et comme nation (vraiment?).

Supprimer l'importance commerciale et maritime d'Anvers et anéantir sa puissance mondiale, c'est enlever à la Belgique toute raison politique et tout motif économique d'existence, c'est mettre à néant la Révolution de 1830, c'est fournir à d'aucuns les armes qui serviront à nous dompter et, chose plus grave encore, *c'est enlever aux autres toute velléité, toute nécessité, de contribuer au maintien de l'indépendance belge.*

Ah! les petits esprits que ces Fléchet, ces Castadot, ces Mélard, qui ne voient pas qu'ouvrir la Meuse à Visé, c'est saigner la Belgique à son artère la plus généreuse, c'est séparer Anvers du reste du pays, c'est faire de la Wallonie une véritable colonie hollandaise.

Et si les Hollandais faisaient jamais ce dont ils nous ont impudemment menacés à Maestricht et se permettaient de toucher, sans notre consentement, à cette Meuse qui fut nôtre, toute entière de 1830 à 1839, pour avoir été achetée au prix du sang de nos pères, à cette Meuse qui, malgré tout, est restée nôtre, pour moitié, depuis 1839, *il faudrait bien que nous l'en empêchions et que la voie de fait réponde à la voie de fait...*

Cultes. — *La Libre Parole* se plaint de l'attitude prise au Congrès Eucharistique de Vienne par Mgr Heynen, évêque de Namur. Ce pasteur est flamingant. Il a obtenu du Comité organisateur, dont il était président, que le français ne fût pas admis comme langue internationale et que les orateurs français fussent tenus à l'écart.

Est-ce à Namur que le prélat a pris cette haine de notre langue? Est-ce pour cela qu'il dirige un diocèse français?

Dieu le sait. Et peut-être aussi quelque président de ligue flamingante.

* * Une plainte des flamingants anversois, ces éternelles victimes: il se prononce à Anvers trop de sermons français! S'ils veulent soigner leurs intérêts spirituels, les Wallons doivent se donner la peine d'apprendre le néerlandais; qui sait? Paris, un jour, valut bien une messe; pourquoi le Ciel ne vaudrait-il pas une leçon de flamand?

même un peu de contrainte? même envers des fidèles? même si ces fidèles n'en ont aucun besoin? Raison de plus pour les contraindre!

Travaux Publics. — Anvers, la riche ville, possède deux sociétés pour la protection des sites: l'une dont le titre s'énonce en français, l'autre qui porte un nom flamand.

Or, elles ont entrepris une campagne pour défendre la bruyère de Calmthout menacée par une route. Récemment, la société flamande pria à sa tribune M. Massart, le botaniste éminent que possède l'Université de Bruxelles. Il s'excusa de ne pouvoir s'exprimer qu'en français. L'orateur flamand désigné pour parler après lui, M. Van den Broeck, refusa de le faire, la tribune de son cercle ayant été, d'après lui, profanée. C'est M. Arthur Cornette, conseiller communal, qui le remplaça.

Evidemment, M. Van den Broeck est un homme d'esprit, et il dira qu'il ne hait point la langue française!

Chemins de fer, postes et télégraphes. — M. Herbé, rédacteur du journal *La Plume*, de Bruxelles, raconte dans son journal ce qui suit:

«Devant obtenir un renseignement de l'Administration des télégraphes, je m'adresse hier par téléphone au bureau de la seconde section technique (Bruxelles-Nord). Lorsque j'eus obtenu la communication avec le A.-8906, qui est son numéro, je voulus entamer la conversation. A peine avais-je dit 6 mots que, avec un accent bizarre, on m'interrompit:

— Nous ne comprenons pas.

Je répète, étonné.

— Nous ne comprenons pas.

— Comment, vous ne comprenez pas? Quelle langue faut-il parler?

— Flamand.

— Et il n'y a personne à votre bureau qui connaisse le français?

— Non.»

Et voilà! Est-ce assez raide?

Il y a des moments où l'on deviendrait «séparatiste»!

* * Et encore:

Une nouvelle instruction du ministère des chemins de fer: elle prescrit de faire emploi de papier avec en-tête bilingue.

Finances. — Opérations de la Caisse d'Épargne au 31 décembre 1911.

La Wallonie tant agricole qu'industrielle, prend place de loin avant les provinces flamandes.

En effet, le nombre des livrets d'épargne se répartit comme suit, par 100.000 habitants, dans les différentes provinces: Namur, 50.296; Brabant, 46.137; Luxembourg, 43.008; Hainaut, 42.096; Liège, 40.621; Flandre occidentale, 34.020; Flandre orientale, 31.730; Anvers, 31.343; Limbourg, 25.869.

Frontière linguistique. — Du 7 au 12 octobre, l'Institut de Sociologie Solvay a consacré une série de conférences à la question des langues.

Son directeur, le sociologue éminent qu'est M. Waxweiler, passe pour un flamingant décidé.

M. Van Langenhove, secrétaire de l'Institut, affirme la suprématie internationale du français, dont il a pu se convaincre par un récent voyage dans l'Europe orientale. Le docteur Houzé affirme que, sans la contrainte, pas un ouvrier flamand ne réclamerait pour son fils l'éducation dans cette langue plutôt qu'en français. Dans 50 ans, dit M. Monsœur, Bruxelles ne parlera plus que français. — Des débats semble se dégager la conclusion que «le français est et sera, par la force des choses, l'outil qui s'impose et s'imposera toujours davantage aux exigences économiques et industrielles de la nation».

Le lendemain de cette discussion, les Congressistes s'en furent à Russeignies, près Renaix, frontière linguistique. Le nord de la commune est occupé par des fermes que louent des Wallons; parmi eux sont disséminés quelques métayers flamands. Or, depuis plusieurs années, les Wallons abandonnent, au profit des Flamands, leurs positions du Nord.

Plus prolifiques, les Flamands exploitent leur terre en famille, sans main d'œuvre étrangère. Ils s'en tirent à meilleur compte. D'autre part ils acceptent un étalon de vie plus bas.

Quant aux Wallons, ils abandonnent les champs pour l'industrie.

Néanmoins la frontière linguistique n'avance pas vers le Sud; elle recule plutôt vers le Nord, ces nouveaux fermiers envoyant leurs enfants dans les écoles françaises. Entre eux, ils parlent leur langue; mais ils connaissent la nôtre. Ils cèdent à la séduction séculaire du français. Mais ils vivent à part des Wallons et n'épousent que des Flamandes.

Bilinguisme. — Le conseil général des jeunes gardes libérale et progressiste de Belgique, présidé par M. Devèze, député de Bruxelles, a décidé, ce 20 octobre, que les présidents et secrétaires de Sections du prochain Congrès des jeunes gardes devaient savoir les deux langues.

On s'était mis d'accord au préalable pour ne pas soulever la question des langues. Cela fait, le président pouvait dire, avec un sourire, à un Jeune garde qui eût protesté: «Ne soulevez donc pas la question des langues!» Et il exclut ainsi du Congrès tous les Wallons.

* * Le groupe anversoïis de la Ligue pour la Liberté des Langues vient de lancer un éloquent et vigoureux manifeste.

Le tort des lois flamandes, dit-il, est de recourir à la contrainte, «principe néfaste, cause du malaise profond actuel». De ce moment s'introduit dans nos lois l'idée qu'il n'y a pas de Belgique, mais une Flandre, avec ses lois propres, et une Wallonie, avec d'autres lois. Et le principe de la séparation est posé dès lors. Le manifeste développe cette idée et fait appel à tous pour assurer le respect de la liberté.

* * Ce que pensent les Hollandais, d'après le journal *L'Antiflammingant* qui traduit le renseignement d'une feuille flamande:

«Le neuvième rapport annuel de la Chambre néerlandaise de Commerce de Bruxelles vient de paraître. Il rend compte de l'extraordinaire activité de la Chambre durant l'année passée.

Bien que les noms des rues de Bruxelles soient bilingues, nous constatons avec étonnement que les adresses des membres de la Chambre néerlandaise de Commerce sont renseignées dans le rapport sous leurs dénominations françaises. Le fait qu'il s'agit bien ici d'un phénomène pathologique, ressort de ce que même des membres domiciliés à Anvers sont inscrits avec une adresse française.»

Assemblée wallonne. — L'Assemblée wallonne s'est réunie à Charleroi, à l'Université du Travail, le 20 octobre.

Au Congrès de Liège, s'était formulé le projet de constituer un Comité permanent d'études, pour amener à sa fin l'idée de séparation administrative. Plusieurs délégués furent désignés. On crut devoir en limiter le nombre à un par 10.000 habitants et ne les choisir qu'en Wallonie.

Bientôt, avait lieu une réunion de ces premiers délégués. M. Jules Destrée proposa de faire appel aux hommes politiques pour compléter les cadres.

A cet appel, répondirent des députés, des sénateurs, des conseillers provinciaux. En sorte qu'à Charleroi, cent à cent vingt personnes se rencontraient unies par des espérances wallonnes.

M. Jules Destrée présida. Il dirigea les travaux avec une autorité, une adresse, une éloquence qui menèrent toutes choses à bien.

L'encombrement des cadres obligeait à une sorte de partage des attributions. Il fut entendu que les délégués seraient effectifs ou suppléants. Entendu aussi, que l'on ne ferait point de politique, que tout l'effort porterait sur l'étude des intérêts wallons. Admis, que le but à jamais fixé des travaux ne serait pas la séparation administrative: ce qui serait résoudre, dès ce jour, la question; mais que la sauvegarde et l'autonomie des provinces wallonnes restaient la préoccupation capitale de l'Assemblée.

Et pour que l'étude des projets fût sage et fructueuse, on décida de créer autant de comités d'études qu'il est d'ordre de questions à examiner. Des présidents de groupes furent nommés.

Jamais autant d'hommes occupant dans la politique un rang considérable ne s'étaient réunis pour défendre notre terre et nos traditions.

Parmi eux, plusieurs venaient pour la première fois à la cause wallonne; certains l'avaient méconnue. A côté d'eux, des militants d'hier et d'avant hier. Entre tous, un frémissement de vie et de fraternité nouveaux. Les hommes se sentaient frères, menacés, et au-dessus de leurs personnalités, sentaient planer l'âme de la race; elle les unissait, brillait dans leurs regards, passait dans leurs cœurs et leurs mains rapprochées. Pour la première fois, nul désaccord ne suspendit le mouvement des volontés.

Destrée fut acclamé secrétaire général et il fut décidé que la prochaine Assemblée se réunirait à Mons.

LES LIVRES

JULES LEROUX : **Jehan Bellegambe**. Douai, Foulois. — In-4°, 24 p. et 2 dessins. Prix : 1 f. 25.

Lorsque nous eûmes, pour la rédaction du catalogue de l'Exposition de Charleroi, à nous préoccuper de Jehan Bellegambe, c'est à l'opuscule de M. Jules Leroux que nous nous référâmes avec le plus de bonheur.

Jehan Bellegambe est un des peintres du Nord qui ont retenu le moins l'attention des critiques : ce n'est point que ses œuvres n'en valent la peine ; au contraire, c'est plutôt, comme le dit M. Leroux, qu'il eut l'infortune de naître et de travailler dans une ville des *bordeaux* franco-flamands, à une époque de transition. Les historiens de l'art français — sauf M. Emile Male qui le cite à plusieurs reprises dans son *Art religieux à la fin du Moyen Age en France*, — le rangent volontiers parmi les Flamands, et dans les grands travaux relatifs à l'art flamand, il est oublié comme français. Il est mentionné en 1567 par Guichardin, cité par Vasari en même temps que Patinir et Thierry Bouts. L'âge classique l'oublie peu à peu : seuls, les annalistes d'Anchin et les poètes locaux Jean Loys et Jean Fresneau de Lestoquoy célèbrent au XVIII^e siècle la mémoire du peintre. Le dominicain Pierre Petit le signale en 1653. On l'ignore tout à fait pendant le XVIII^e siècle après l'extinction de sa famille, à Douai. — L'attention des érudits fut attirée au siècle dernier sur le polyptique d'Anchin, reconstitué en 1832 par le docteur Escallier et attribué à Memlinc. En février 1862, Preux publiait dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne* quelques documents concernant Jehan Bellegambe, sans soupçonner qu'il fût l'auteur du retable d'Anchin. A la même époque, M. Wauters vint étudier le polyptique. Trois jours après son retour à Bruxelles, il trouvait dans le ms. n° 7876 de la Bibliothèque Royale, un document d'une authenticité incontestable, qui donnait à Bellegambe le retable du docteur Escallier. Les travaux de Preux, Asselin et Dehaisnes fournirent les éléments d'une biographie et d'un catalogue. En 1890, Mgr Dehaisnes publia sa savante monographie *La Vie et l'Œuvre de Jehan Bellegambe*. C'est, en somme, le meilleur ouvrage concernant le maître douaisien. Mais les faits eux-mêmes se chargèrent de le démoder : depuis la mort du digne prélat, sept ou huit œuvres de Bellegambe furent découvertes, dont quelques-unes de première importance.

Le travail de M. Jules Leroux résume les recherches antérieures et insiste sur les directions que devrait prendre une investigation complète de l'œuvre de Bellegambe. — Il met l'artiste en rapport intime, quant à lui, avec son milieu : Douai, ville de haute bourgeoisie et centre monastique très vivant. — Le père de l'artiste, qui était « cayetier », c'est-à-dire fabricant de chaises, appartenait à la classe aisée de cette cité. Aussi, l'artiste fut-il encouragé par la société riche et les monastères d'Anchin, Saint-Vaast, Marchiennes, Flines, Hénin Liétard, qui étaient, à cette

époque, d'ardent foyers de théologie et d'art. Il exécuta d'abord pour l'échevinage et pour les églises de Douai différents travaux de décoration dont il ne reste rien. On suppose qu'il fit l'apprentissage de son art chez un maître de l'école d'Anvers, encore que rien n'y autorise expressément. Il épousa en 1504 Marguerite fille de Jean Lemaire, épicier en gros ; le 20 avril 1506, il fit l'acquisition d'une maison sise rue Saint-Pierre, à Douai, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Son œuvre capitale est le retable à doubles volets qu'il peignit entre 1516 et 1520 (actuellement à la Cathédrale de Douai), pour Charles Coguin, abbé d'Anchin. Les autres tableaux sont dispersés dans les musées de Douai, Lille, Arras, Berlin, Bruxelles, Walraff Richartz à Cologne, dans l'église Notre-Dame à Douai, à la Cathédrale d'Arras et dans les collections Wéber (Hambourg), Gréau (Paris), Poncelet (Douai), Thiébault-Sisson et de Tavernost (Paris).

La notice de M. Jules Leroux met en valeur avec une belle piété tempérée par un esprit critique pénétrant, la figure de cet artiste oublié. — Elle nous laisse espérer qu'il aura à cœur de l'étendre en un volume définitif ; le peintre du *Bain Mystique* le mérite assurément et nul n'est désigné pour écrire ce livre plus que M. Jules Leroux.

R. D.

WALTHER RAVEZ, **Tournai évoqué par la chanson**, imprimerie Lesage et Bontemps, Tournai, 1912.

M. Ravez, qui aime les épigraphes, a réservé pour la couverture ces deux vers de Le Ray, où il semblait annoncer le sens de son livre :

Le Tournaisien, rossignol de l'Europe,
Chante en hiver aussi bien qu'en été.

Voilà qui nous promet des chansons, me dis-je, sans être d'une philosophie compromettante. Je m'apprêtais donc à rire. Mais la dédicace qui suit prenait un ton mystique dont on pouvait s'inquiéter : « Je dédie ce modeste travail, qui est avant tout l'œuvre des autres, aux Tournaisiens et Tournaisiennes habitant l'étranger, afin qu'ils n'oublient point la *Sainte-Image* de leur ville, si puissamment évoquée par les poètes du terroir ». Je rectifie donc la position et je m'apprête à voir la *Sainte-Image* et à la recevoir sérieusement ; d'autant plus qu'on passe ensuite à une préface mélancolique où l'auteur évoque les silhouettes brumeuses de *Bruges-la-morte*....

Par bonheur, ce sentiment ne dure pas. Il ne sert que pour le cadre, au commencement et à la fin. Un antidote bienfaisant s'offre à temps pour détourner l'auteur d'une lente intoxication de tristesse. Le Hainaut d'ailleurs, si combattif, si vivant, si gouailleur, ne s'y fût pas reconnu. On sait bien que Tournai a deux raisons de mélancolie que n'ont pas Mons et Charleroi, mais ne vaut-il pas mieux puiser dans le passé des leçons d'activité et d'ardeur que des leçons d'indolence et de lâcheté. La mélancolie est une vertu moisie de phtisique ; les regrets, la résignation, la tristesse sont des aveux d'impuissance. Combien je sais gré à l'auteur

de s'être laissé détourner des lentes ruminations de souvenirs le long des quais déserts et d'avoir entendu à temps les échos suggestifs des chansons qui lui venaient d'un cabaret wallon. Aussitôt tout change de couleurs. Une débandade de couplets dansent devant son imagination enthousiasmée, revêtant l'énorme cathédrale et le beffroi et les canaux d'une atmosphère transparente et claire. La vie et la gaieté se répandent dans les rues, qui se peuplent de *balotils*, d'ouvrières, de maçons, de pêcheurs, de marchands ambulants et de gagne-petit. Et l'observation rassérénée se cristallise en ressouvenance des couplets les plus caractéristiques de chansonniers tournaisiens, Le Ray, Ritte, Prayez, Vernet, Debève, Delmée, Viart, Thauvoye, et d'autres, et d'autres.

Des métiers il passe aux monuments d'art ou d'histoire, le groupe des *Aveugles*, de Charlier, la statue de Gallait, les bustes de Le Ray et de Delmée, sans oublier tout à fait Bara et Dumortier. Puis, à la manière d'un folkloriste, il suit les événements généraux de la vie humaine, du berceau à l'hospice ; il suit l'ordre des fêtes annuelles, traditionnelles ou religieuses, du premier janvier à la fin de décembre ; et les chansons de défilé ! On comprend qu'elles viennent se placer d'elles-mêmes dans ce cadre. On pourrait même les y placer toutes, mais M. Ravez s'est contenté de nous en cueillir un gros bouquet. On doit dire que cette anthologie est composée de fleurs bien choisies et qu'elles sont rattachées par les commentaires savoureux d'un patriote plus optimiste que le début ne le faisait présager. (1)

Le dernier chapitre est un vibrant appel aux chansonniers tournaisiens. M. Ravez veut, comme Jules Destrée, « que la littérature aille au peuple ». Il développe ce thème « que la littérature de l'avenir est celle du régionalisme ». Il parle de l'originalité de la *Terre Notre* et du *Sol Natal* avec une ferveur et des majuscules qu'on aurait mauvaise grâce à taquiner. Sentiments généreux que je partage, juvéniles idées que je ne parviens pas à trouver justes ; mais est-il bien nécessaire que l'auteur ait raison dans le détail pour donner aux chansonniers wallons l'excellent conseil de continuer à chanter ? Nous faisons des vœux, nous aussi, pour que la chanson ne meure pas de sitôt sur les lèvres de nos poètes, et nous croyons que ces vœux se réaliseront sans peine et sans arguments, parce que la poésie lyrique est la dernière chose qui recourt, pour s'exhaler, aux tortillages d'une langue étrangère.

Jules Feller.

Société d'Archéologie et de Paléontologie de Charleroi. Notice descriptive du musée. Conférences. Charleroi, Hallet. 1 vol. 8°.

A l'occasion de l'Exposition de Charleroi, la Société d'Archéologie et

(1) L'auteur aurait pu rendre son commentaire plus complet en consultant *Wallonia*, qui s'est occupée aussi du folklore tournaisien. On a parlé ici, avec des détails très curieux, du Roi des radis de Kain, des festins du Lundi perdu, de la fête du Roi *broûzé*, etc.

de Paléontologie de cette ville, chargée de l'organisation de la classe I (archéologie), a publié, dans une brochure de 206 pages, bien éditée et gentiment illustrée, les résumés des diverses conférences données par quatre de ses membres lors de l'Exposition, ainsi qu'une notice sur la Société elle-même, ses travaux et son musée.

Dans cet exposé, nous apprenons que de 1863, date de sa fondation, à 1909, elle a publié 31 volumes de *Documents et Rapports*, échangé ses publications avec 73 sociétés savantes du pays et de l'étranger. Ces publications forment le fonds principal de sa bibliothèque, qui comporte actuellement plus de 6000 livres et brochures.

En 1888, elle organisait à Charleroi, le IV^e Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique.

Les études publiées par ses présidents MM. VAN DER ELST, VAN BASTELAER et KAISIN, notamment sur les voies romaines et les grès cérames ornés de l'ancienne Belgique et des Pays-Bas, font autorité.

Grâce à des fouilles souvent heureuses, la Société n'a cessé d'enrichir son musée, qui renferme actuellement des pièces de la plus grande valeur, telles : l'urne cinéraire en albâtre de Fontaine-Valmont, les bijoux du cimetière belgo-romain de Strée, le grand dolium de Monceau-sur-Sambre, le bracelet en jais avec fermoir en or, du IV^e siècle, trouvé à Presles, etc.

Poursuivant son œuvre de progrès, elle a chargé à l'occasion de l'Exposition de Charleroi, quatre de ses membres de donner une série de conférences de vulgarisation dont elle a publié les syllabus.

La première, donnée par M. ACHILLE BRRTIAUX, ingénieur au corps des mines et professeur à l'École industrielle provinciale supérieure de Charleroi, a pour titre *Esquisse géologique et paléontologique du globe terrestre*. L'auteur, dans un style clair et précis, explique l'origine de la terre par la « théorie nébulaire » ou « théorie de Laplace ». Après avoir parlé de la formation et de la classification des roches, il passe à la classification des terrains qui composent l'écorce terrestre.

Il fait de chacun de ces terrains une étude sommaire et substantielle. (caractères lithologiques, caractères paléontologiques, distribution géographique, etc). Il montre clairement qu'au fur et à mesure de l'évolution du monde inorganique, s'est accomplie l'évolution du monde organique, et que la première a été souvent la cause déterminante de la seconde. Jusqu'au bout de son exposé, l'auteur sait éveiller l'intérêt et maintenir l'attention.

M. EMILE DEBAILLE a pris comme sujet *La Belgique préhistorique*. Après la définition de la Préhistoire, il en indique les grandes divisions : âge de la pierre, âge du bronze et âge du fer. Il passe ensuite à l'étude sommaire de l'âge de la pierre ; il rappelle que cet âge a lui-même été divisé en plusieurs périodes (éolithique, paléolithique et néolithique) lesquelles se subdivisent à leur tour en diverses époques ; il donne enfin d'assez nombreux détails sur les phénomènes géologiques, les variations de climat, la faune, les caractères des diverses races humaines, les mœurs, croyances religieuses et industries de celles-ci, pendant l'âge de la pierre.

Dans sa conférence sur *Les Ages du Bronze et du Fer et la Période Belgo-Romaine* M. ADRIEN OGER, Conservateur du Musée archéologique de Namur, reprend l'étude du Préhistorique au point où son collègue l'a laissée dans la conférence précédente. Il donne tout d'abord des indications très intéressantes sur la population de l'Europe à l'apparition du bronze, c'est-à-dire au 3^e millénaire avant notre ère : origines, traditions religieuses, rites funéraires, industrie, commerce, etc. Il explique comment a pu être établie la chronologie de l'âge du bronze (fouilles d'Hissarlek aux neuf villes et bourgades superposées) ; pourquoi le bronze, très anciennement comme en Égypte (avant le 4^e millénaire), en Grèce, dans les îles de la mer Egée, etc., fut importé dans le nord, le centre et l'ouest de l'Europe (commerce de l'ambre et exploitation des gîtes d'étain, en Espagne) ; enfin, quelles furent les grandes voies commerciales suivies : voies maritimes, Méditerranée et Océan Atlantique ; voies fluviales, Danube, Rhin, etc. M. OGER donne alors une chronologie de l'âge du bronze (2500 à 850 ans avant J. C.) pouvant s'appliquer à la France, la Belgique, les Îles Britanniques, la Suisse, l'Allemagne du Sud et la Bohême. Pour chacune des périodes, il indique les instruments, armes, bijoux caractéristiques (l'auteur en donne de nombreux et bons dessins), les genres d'habitations et de sépultures, ainsi que les endroits où furent découverts les principaux dépôts.

Après la 6^e période (Hallstatt 850 à 600 avant J. C.) qui est déjà une époque de transition, on entre dans l'âge du fer, on se trouve au seuil de l'histoire : c'est le temps des premières invasions kimriques, puis de la puissance et de la décadence celtiques, suivie bientôt de l'arrivée des Belges dans le nord de la Gaule. Dans la deuxième partie de sa conférence, M. OGER, après quelques mots sur les anciens Belges et la conquête de leur pays par Jules César, fait la description détaillée des villas romaines d'Anthée, de Jemelle et du Péruwelz à Rognée ; de la ferme du II^e siècle à Sauvenière (Namur) ; d'un *taberna* (cabaret) du II^e siècle à Serville, (Namur) et du petit établissement de bain de Chastrès (Namur) datant également du II^e siècle. Ces descriptions, accompagnées de plans dressés avec le plus grand soin, sont suivies de renseignements fort intéressants sur les grandes voies romaines, sur l'industrie (agriculture, travail du fer, verrerie, émaillerie, etc.) et sur les sépultures à l'époque belgo-romaine. L'auteur a su condenser en peu de lignes une quantité énorme de faits et de documents qu'il expose toujours avec la plus grande clarté.

La dernière conférence sur *La période franque*, donnée par M. LÉON FOULON, conservateur du musée archéologique de Charleroi, est des plus attrayantes. Après avoir rappelé les principales causes de la décadence et de la chute de l'empire romain ; les nombreuses incursions des Francs et leur établissement définitif en Gaule, sous Clovis ; donné l'origine des mots « Franc », « Franc-Ripuaire » et « Franc-Salien », M. FOULON fait une description complète de l'armement et de l'équipement des guerriers francs ainsi que de leur manière de combattre. Il dit quelques mots de leurs habitations ; décrit minutieusement leurs bijoux avec les diverses

modifications qui y furent apportées, de la fin du IV^e à la fin du VII^e siècle ; parle ensuite de la verrerie, des différentes espèces de poteries et de leur ornementation, et termine par des détails très intéressants sur les modes d'inhumation chez les Francs, sur leur religion et leurs institutions. Comme dans les travaux précédents, les descriptions d'objets sont le plus souvent accompagnées de bons dessins.

Ajoutons que les auteurs font suivre les résumés de leurs conférences, d'une liste indiquant leurs principales sources ou les ouvrages à consulter. C'est une initiative dont il faut les féliciter et qui donne à leur attachant ouvrage de vulgarisation une portée remarquable.

Jean Servais.

BULLETINS ET ANNALES

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai.

Tome XIV. Tournai. Casterman (1912), in-8^o de 200 pages. — Ce volume beaucoup plus mince que ne le sont généralement les *Annales* de la vieille Société historique de Tournai, comporte quatre mémoires d'inégal intérêt.

Le premier est une bonne étude de géographie historique. Le docteur DESMONS, qui la signe, est un des plus actifs historiens de Tournai. Depuis une dizaine d'années, il a publié toute une série de travaux intéressants, consacrés au 17^e et au commencement du 18^e siècle. Il connaît à fond l'époque de Louis XIV. Aussi a-t-il traité très consciencieusement dans le volume qui nous occupe, (pp. 1-33) la question très intéressante de l'*Extension territoriale de Tournai* pendant le règne du Grand Roi. Une bonne carte accompagne ce mémoire.

Le second et le troisième articles du volume ont aussi pour auteur le Dr DESMONS. En 13 pages (*Le mémorial irlandais de Fontenoy*), il relate l'inauguration du monument élevé, il y a quelques années, dans le célèbre champ de bataille.

Puis il consacre une centaine de pages à l'histoire, banale et sans relief, de la *Chartreuse du Mont Saint-André à Chercq près Tournai*. Fondé en 1375 par Jean de Werchin, fils de Gérard, sénéchal de Hainaut et par Chrétien de Ghisteltes, prêtre de Tournai, cet établissement religieux vécut sombre et ignoré. Atteint par le décret de Joseph II portant suppression des couvents inutiles, il disparut en 1783. S'aidant de documents et de renseignements patiemment recueillis, M. D. a dressé (pp. 123-145) une liste complète des prieurs de Chercq.

Les « Annales » se terminent par une « *Notice historique sur le hameau de Vergne à Wiers (Belgique) et à Flines-les-Mortagne (France)* ». M. A. BOCQUILLET en est l'auteur. Cette petite seigneurie fit jadis partie du Tournaisis. M. B. a apporté tous ses soins à nous en apprendre le passé ; celui-ci n'offre d'ailleurs rien de bien important.

L. Verriest.